

## Employeurs : nouvelle mise à jour de la grille de salaires

01/04/2022



## Actus Agricoles

Depuis le 1er avril 2022, la grille des salaires applicable au secteur agricole et aux Cuma a de nouveau été mise à jour (arrêté d'extension du 25 mars 2022). Elle doit obligatoirement être prise en compte sur les prochains salaires.

Coeff.de l'emploi	Palier	Taux horaire (€)
9-11	1	10,57
12-16	2	10,66
17-24	3	10,82
25-35	4	11,06
36-51	5	11,57
52-73	6	12,15
74-104	7	12,90
105-143	8	13,82
144-196	9	14,98
197-270	10	16,61
271-399	11	18,91
400	12	21,62

**Les cabinets membres d'AGIRAGRI vous accompagnent.**

Pour faciliter cette démarche, vous pouvez toujours utiliser l'outil CLIC & CLAASS, mis à disposition par les cabinets membres du groupement AGIRAGRI. Une application qui permet en quelques clics d'établir la bonne classification de chaque emploi agricole. Très simple et très rapide d'utilisation, elle est accessible gratuitement [ICI](#).

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/employeurs-nouvelle-mise-a-jour-de-la-grille-de-salaires/>